



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

IOTA P

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

IOTA P

Code GIFAP : DS (poudre pour traitement des semences à sec)

60 g/kg de flutolanil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide pour le traitement contre le rhizoctone brun des plants de pomme de terre.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

10A, rue de la voie lactée

69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Mention de danger

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH



Mention

d'avertissement

Mention de danger

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence

Prévention

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du flutolanil plus d'une fois tous les trois ans.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	6	66332-96-5	Flutolanil : α , α , α -trifluoro-3'-isopropoxy-o-toluanilide



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

IOTA P

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Rég. 1272/2008	Mentions de danger Rég. 1272/2008
1			SGH09	H411

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).
Inhalation	Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes contenant des acides chlorhydrique et fluorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

IOTA P

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter le contact direct du soleil.

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

Valeurs limites d'exposition du flutolanil : 10 mg/m³ (Société Japonaise de la santé)

2 mg/m³ (Limites d'exposition de Nihon Nohyaku)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques :

Pour protéger l'opérateur, porter un masque de type P2 lors des différentes étapes d'utilisation de la préparation ainsi que :

- pendant le mélange/chargement:

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- une combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;

- un vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés cat. III type 3 (PB3).

- des bottes de protection norme EN 13 832-3 ;

- des lunettes norme EN 166-168 (CE, sigle 3).

- pendant l'application, porter :

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- une combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;

- des bottes de protection norme EN 13 832-3 ;

- des lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).

- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter :

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- une combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;

- un vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés cat. III type 3 (PB3).

- des bottes de protection norme EN 13 832-3 ;

- des lunettes norme EN 166-168 (CE, sigle 3).

Pour protéger le travailleur:

- Porter une combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Nom	IOTA P
Aspect	Poudre
Couleur	Vert
Densité apparente	0,610 g/ml (tassée)

Date de révision : 29/09/2016

Numéro de version : 8

Page 3 de 6

(Date de la version précédente : 25/07/2014; version n°7)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

IOTA P

Nom	Formulation similaire sans colorant
Aspect	Poudre
Couleur	Blanche
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	8,97 (dilution à 1%)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non applicable
Densité apparente	0,5573 g/ml
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
	Solubilité dans l'eau du flutolanil : 8,01 mg/L à 20 °C
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
	Coefficient de partage n-octanol/ eau du flutolanil : log Po/w = 3,17
Température d'auto-inflammabilité	Non auto-inflammable jusqu'à 140°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant (ou pas de propriétés comburantes ?)
9.2. Autres informations	
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	Formulation similaire
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg
DL50 Voie Inhalatoire	Rat : > 5,13 mg/kg
Irritation	
Peau	Lapin : Légèrement irritant
Yeux	Lapin : Irritant
Sensibilisation	Non sensibilisant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

IOTA P

Nom	Flutolanil (substance active)
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 10000 mg/kg
DL50 Voie dermale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie inhalatoire (4h)	Rat : > 5,98 mg/kg
Autres informations toxicologiques	-Cancérogénicité (rat et souris, 2 ans): Non cancérogène. -Etude de reproduction (2 générations, rat) : Non toxique. -Tératogénicité (2 générations, rat et lapins) : Non toxique. Toxicité aiguë pour certains organes cibles: Toxicité orale (rat): sédation transitoire observée cliniquement chez les rats mâles et femelles à une dose inférieure ou égal à 10 000 mg / kg. Toxicité inhalation (rat): Aucune anomalie observée chez les rats à la dose de 5,98 mg / L. Toxicité chronique pour certains organes cibles: Toxicité orale (13 semaines et 1,5 à 2 ans, rat, souris et chien) : aucun effet toxique significatif observé à une dose supérieure à 100 mg / kg / jour (guidance).

En se basant sur les informations toxicologiques, la classification du mélange est requise pour l'irritation oculaire (H419).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Nom	Flutolanil (substance active)
Oiseau	Toxicité aiguë, DL50 (<i>Anas platyrhynchos</i>) : >2000 mg/kg.
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Cyprinus carpio</i>) : 3,21 mg/L (OCDE 203)
	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Lepomis macrochirus</i>) : >5,4 mg/L
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 : > 6,8 mg/L
Algues	Toxicité aiguë, 72h-ECr50 : >3,2 mg/L (OCDE 201)
	Toxicité aiguë, 72h-ECb50 : 0,97 mg/L (OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Flutolanil (substance active)
Dégradation biotique	Non biodégradable facilement
Hydrolyse	Stable pour pH de 5 à 9
Photolyse	Demi vie dans solution tampon = 277 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Flutolanil (substance active)
	Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow = 3,17
	Facteur de Bioconcentration : BCFk = 100

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Flutolanil (substance active)
	K_{oc} = de 528 à 2340 ml/g en fonction de la nature du sol.

La substance est donc d'assez mobile à faiblement mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

IOTA P

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

Exempté

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Exempté

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Exempté

14.4. Groupe d'emballage

Exempté

14.5. Dangers pour l'environnement

Exempté

14.6. Précautions particulières à prendre

Exempté

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : aucune.

Délai de rentrée = 24 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 2, 3, 4 et 16.

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistent Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

OCDE : Organisation de coopération et de développements économiques

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
